

14566
3

1936

COPIE des INSTRUCTIONS données à Lord Gosford et aux Commissaires nommés pour s'enquérir des GRIEFS dont on s'est plaint dans le Bas-Canada; aussi COPIE des INSTRUCTIONS données à Sir F. B. Head, Lieutenant-Gouverneur du Haut-Canada.

C E D U L E.

- No. 1.—Copie d'une Dépêche de Lord Glenelg au Comte Gosford, au Très-Honorable Sir C.-E. Grey et à Sir G. Gipps, Commissaires d'Enquête de Sa Majesté dans le Bas-Canada, datée Rue Downing, 17 Juillet 1835, avec les Papiers y inclus.
- No. 2.—Dito dito, datée Rue Downing, 17 Juillet 1835.
- No. 3.—Copie d'une Dépêche de Lord Glenelg au Comte Gosford, datée Rue Downing, 17 Juillet 1835.
- No. 4.—Dito dito, datée Rue Downing, 18 Juillet 1835, avec les Papiers y inclus.
- No. 5.—Copie d'une Dépêche de Lord Glenelg à Sir F. B. Head, datée Rue Downing, 5 Décembre 1835.

COPIE d'une Dépêche de Lord GLENELG au Comte GOSFORD, aux Très-Honorables Sir C.-E. GREY et G. GIPPS, Commissaires d'Enquête de Sa Majesté dans le Bas-Canada.

Downing-Street, 17 Juillet 1835.

Milord et Messieurs,

J'AI l'honneur de vous transmettre une Commission sous le grand sceau, par laquelle il a plu au Roi de vous nommer Commissaires Enquêteurs de Sa Majesté dans la Province du Bas-Canada.

2. Conformément aux ordres de Sa Majesté, je vais maintenant vous mettre en possession des instructions qui devront, selon le plaisir de Sa Majesté, vous guider dans l'accomplissement des devoirs qui vous sont confiés. La connaissance personnelle qu'a Sa Majesté de la partie importante de ses Domaines où vous devez faire votre Enquête, et l'intérêt particulier qu'elle a toujours éprouvé pour la prospérité des Habitans du Bas-Canada, ont porté le Roi à donner à la mission qu'il lui a plu de vous confier une attention particulière.

3. Une connaissance exacte de l'histoire du Bas-Canada, surtout depuis les vingt dernières années, est indispensable pour l'accomplissement des devoirs qui vous sont confiés. Ce serait là ajouter à la longueur de cette Dépêche, d'une manière à la fois embarrassante et inutile.

4. Les Documents auxquels vous pourrez avoir accès, et dans ce Pays et dans le Bas-Canada, vous donneront les renseignemens les plus amples sur tous les événemens, qui sont de nature à expliquer les instructions suivantes. Je vous renvoie particulièrement aux Journaux du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée et aux nombreux et précieux Rapports que contient le Supplément annuel de ces Volumes; aux Rapports des Comités de la Chambre des Communes sur les Affaires du Canada en 1828, et en 1834; aux témoignages donnés devant le premier de ces Comités, et à la Correspondance entre mes prédécesseurs dans ce Département et les Gouverneurs qui se sont succédés dans la Province. Dans ce qui suit, l'on suppose une connaissance des faits les plus importans qui se trouvent dans cette série de documens. J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, pour votre information, Copies des divers documens qui se rattachent à ce sujet, et dont vous ne pourriez peut-être pas facilement vous procurer des exemplaires dans la Province, et dont on trouvera une liste à la marge.

- Pétition de Québec, 5 Février 1835.
- Dito, Montréal, 1835.
- Dito, de la Chambre d'Assemblée à la Chambre des Communes, Décembre 1834.
- Rapport du Comité de la Chambre des Communes sur le Canada 1828.
- Dito, Dito.
- Lettre de M. Neilson 17 Juin 1835.
- Dito, Ditto, 10 Juillet 1835.
- Dito, M. Walker, 17 Juin 1835.
- Minute incluse dans la Dépêche de Lord Aberdeen à Lord Amherst du 2 Avril 1835.

5. Avant d'aborder plus particulièrement les questions qui devront principalement occuper votre attention, je dois vous expliquer les motifs qui ont engagé Sa Majesté à émaner la Commission que vous êtes sur le point de mettre à exécution.

6. La violence et l'animosité des discussions qui ont commencé à se faire sentir dans le Bas-Canada en 1820, ont toujours augmenté depuis cette époque, avec quelques intermissions passagères. Elles sont enfin parvenues à un tel degré d'intensité, qu'elles envahissent non seulement la paix de la société, mais paralysent presque l'activité du Gouvernement Exécutif, et menacent de la confusion la plus fatale, un pays, qui plus que toute autre nation est en dehors de l'influence des causes ordinaires des maux qui pèsent sur la société.

7. Cet état de choses dans une partie si précieuse des possessions du Roi, et d'ailleurs si prospère, a fixé la sollicitude la plus vive, et l'attention la plus sérieuse de Sa Majesté. Pour remédier aux désordres